RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00115
Numéro SIREN : 881 094 304
Nom ou dénomination : ABBARTE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005048

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
12 JUIL. 2023
AMIENS
80 - 02

ABBARTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue Rose Bertin - ZAC des deux Vallées
80100 ABBEVILLE
881 094 304 RCS AMIENS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 10.924,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **10.924,22 euros**

En totalité au compte "autres réserves" **10.924,22 euros**
Lequel compte s'élève ainsi à 181.222,07 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme par la gérante

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. ABBARTE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 6 RUE ROSE BERTIN 80100 ABBEVILLE — Durée de l'exercice précédent * : 19

Numéro SIRET * : 8 8 1 0 9 4 3 0 4 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
12 JUIL. 2023
AMIENS
80 - 02

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	300 000	AI	300 000	300 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	195 614	AS 59 769	135 844	157 035
	Autres immobilisations corporelles	AT	645 030	AU 155 806	489 224	526 536
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	65	BI	65	15 965
	TOTAL (II)	BJ	**1 140 709**	BK **215 575**	**925 133**	**999 536**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	16 715	BM	16 715	15 560
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	323	BY	323	254
	Autres créances (3)	BZ	19 055	CA	19 055	6 981
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	297 265	CG	297 265	481 605
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 112	CI	2 112	65
	TOTAL (III)	CJ	**335 469**	CK	**335 469**	**504 466**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 476 178**	1A **215 575**	**1 260 602**	**1 504 001**

Renvois (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme par la gérante

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. ABBARTE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	170 298	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**10 924**	**171 298**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**192 222**	**181 298**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	812 494	953 712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	107 591	238 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 219	54 848
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 076	75 429
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 068 380**	**1 322 703**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 260 602**	**1 504 001**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	398 099	510 613
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

Néant

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.